

# LA VACCINATION ANTIGRIPPALE

1 FICHE RESUMEE PAR PATIENT, A CONSERVER PAR LE  
PROFESSIONNEL DE SANTE AVEC LE BON AMO



MAIL31400  
ASSO IDELS TLSE

<b><u>Patient</u></b> Nom / Prénom Date de naissance Tel Adresse	<b><u>Vaccin</u></b> Dénomination commerciale Date de péremption Num du lot  Présence de : Bon AMO / Près Médicale
<b><u>1/ Infos cliniques</u></b>  Vaccination antigrippale antérieure oui / non Primo-vaccination possible sauf : immuno-déprimés, femmes enceintes et patients allergiques ( décret 2018-805 du 25-09-2018)	
<b><u>2/ Recherche de CI absolue</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- réactions allergiques lors d'une précédente vaccination ?</li><li>- existence d'une allergie connue, si oui, laquelle ?</li><li>- état fébrile ou maladie intercurrente ou ttt anti infectieux en cours ?</li><li>- ttt antico (si oui effectuer l'injection en sc)</li></ul>	
<b><u>3/ Informer le patient sur les E2nd éventuels</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- des courbatures ou une douleur musculaire;</li><li>• un endolorissement, une rougeur ou une grosseur au lieu d'injection;</li><li>• une fièvre, de la fatigue, des maux de tête;</li><li>• une sensation générale de gêne ou de malaise</li></ul> une allergie -> consulter le MT	

Date  
IDEL

Nous vous rappelons que pour pouvoir côter la vaccination 2AM1 il faut faire le recueil de données, le conserver, et remplir le bon AMO.

Il est interdit à l'IDEL de pratiquer le VAG au sein d'une officine.